

Secrétaire général
Adjoint au DASEN chargé du 1^{er} degré

Évreux, le 9/12/2020

N° NS - 2020 - 46
Affaire suivie par :
Gilles BEAUFILS
Adjoint au DASEN chargé du 1^{er} degré
Tél. 02 32 29 64 09
Mél. spadasen27@ac-rouen.fr

Laurent LE MERCIER
L'inspecteur d'académie - DASEN

DSDEN 27
24, Boulevard Georges Chauvin - CS 22203
27022 Évreux Cedex

à
Mesdames / Messieurs
les directeur-trices des écoles publiques
- POUR ATTRIBUTION -

Mesdames / Messieurs
les inspecteur-trices de l'Éducation nationale
- POUR INFORMATION -

Objet : Projet d'École 2020-2024

Textes de référence : - Le projet d'école - LOI n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
- Le Code de l'éducation : Article L401-1 [Modifié par LOI n°2019-791 du 26 juillet 2019 - art. 38 \(V\)](#)
Le projet pédagogique de la région académique normande 2019-2024
<http://www.ac-normandie.fr/academie/projet-pedagogique-normand-2019-2024/projet-pedagogique-normand-2019-2024-245777.kjsp>

Élaboration du projet d'école 2020-2024 : mise en œuvre à partir de janvier 2021.

I. Cadre général

« Dans chaque école[...], un projet d'école est élaboré en partenariat avec les représentants de la communauté éducative. Le projet est adopté, pour une durée comprise entre trois et cinq ans, par le conseil d'école [...] sur proposition de l'équipe pédagogique de l'école.

Il définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints ».

Le projet d'école est un outil de travail fondamental destiné à assurer la cohérence des actions conduites à l'école ; laquelle porte la mission primordiale de conduire tous les élèves vers la réussite scolaire.

Les résultats aux évaluations nationales sont très encourageants pour notre département. Ils servent d'indicateurs forts à partager dans le cadre de la construction du projet pour notre école.

Cette note de service a pour **objectif de présenter les modalités de mise en œuvre** du projet d'école 2020-2024. Son élaboration prendra appui sur le projet pédagogique eurois, déclinaison du projet pédagogique normand 2019-2024.

II. Éléments de définition

Le projet d'école concrétise la volonté de placer l'enfant au centre des ambitions portées par l'école, tout en prenant en compte la diversité des situations dans lesquelles il évolue.

L'investir, c'est lui permettre de reconnaître l'espace d'autonomie indispensable aux membres des équipes des écoles pour adapter leurs actions aux réalités du terrain.



Ainsi, le projet d'école participe au développement du sens de la responsabilité, de l'implication effective de chacun des acteurs, y compris des autres membres de la communauté éducative. Identifié instrument de cohérence tant à l'intérieur de l'école que dans les relations avec les différents partenaires impliqués, le « projet pour notre école » est ainsi mobilisateur des énergies et des compétences.

Par un rôle moteur « dans » et « autour » de l'école, l'ensemble des actions que le projet d'école fédère sont ainsi coordonnées et intégrées dans une logique de progression des résultats de l'école.

III. Élaboration du projet d'École

Pour répondre aux problématiques éducatives qui concernent exclusivement l'école primaire, j'ai souhaité mettre à disposition des équipes d'école, un projet pédagogique départemental valide pour 4 années consécutives.

Il est la déclinaison la plus explicite possible pour le premier degré du projet pédagogique normand 2019-2024 ; lequel est consultable en ligne sur le site de l'académie de Normandie.

Les écoles sont invitées à prendre appui sur le contenu du projet pédagogique eurois et à suivre la procédure définie dans le guide méthodologique pour élaborer leur projet.

Un seul projet pourra être élaboré pour plusieurs écoles selon leur implantation géographique et les habitudes de travail qu'elles entretiennent. Cela peut concerner les R.P.I. et les groupes scolaires. Le lien entre l'école maternelle et l'élémentaire, permettant la poursuite de parcours, sera recherché.

Une application numérisée ouverte dès le mois de janvier 2021 permettra de construire le « projet pour notre École », selon **trois phases distinctes** :

- **une phase de réflexion** d'abord individuelle puis collective pour se concerter collectivement sur les priorités à travailler pour l'école ;
- **une phase de formalisation** pour faire le choix d'objectifs opérationnels, tout en prenant appui sur des leviers du projet pédagogique eurois et des indicateurs pertinents de l'école ;
- **une phase de mise en œuvre** pour définir des actions stratégiques pour l'école, lesquelles seront mise en œuvre dès son adoption par la communauté éducative. Un bilan permettra de réfléchir chaque année à la poursuite des actions pour l'année suivante.

L'équipe de circonscription et chaque personne ressource du département reste à disposition des équipes qui formuleront une demande pour être accompagnées.

IV. Un plan de prévention adossé au projet d'école

Le projet pédagogique normand est adossé à la définition d'un protocole départemental qui correspond aux objectifs du plan d'actions pour la protection de l'école.

Pour garantir la qualité d'une éducation pour tous les élèves, la sérénité de l'école est une priorité que je porte, répondant au principe d'une exigence républicaine.

Pour que l'école reste un lieu « sanctuarisé » où la protection physique, psychologique et affective est assurée pour chacun-e et qu'elle permette ainsi à l'élève de s'épanouir sereinement et dans la bienveillance des adultes, un plan de prévention sera rédigé et adossé à chaque projet d'école.

Équité et justice à l'école ne pouvant exister sans l'émergence d'une intelligence collective, je sais compter sur tous les acteurs et partenaires de l'école pour travailler en synergie et faire que le « projet pour notre École » participe à l'atteinte de ses missions que sont : l'éducation par la transmission des savoirs, la préparation à l'exercice de la citoyenneté, à la vie professionnelle, sans oublier la visée de l'égalité des chances pour tous.

Signé : Laurent LE MERCIER